



# NEOVACS

société anonyme au capital de 39.709,70 euros  
14, rue de la République – 92150 Suresnes  
391 014 537 R.C.S. Nanterre

## **RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

ARTICLE L225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

-

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-197-4 du code de commerce afin d'informer l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 du même code.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un seul plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place par le conseil d'administration de la Société le 11 octobre 2024 (« **Plan AGA 2024-1** »)<sup>1</sup>.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

Plan	Plan AGA 2024-1
<b>Assemblée générale</b>	27-juin-24
<b>Conseil d'administration</b>	11-oct.-24
<b>Date d'attribution</b>	11-oct.-24
<b>Cours de clôture à la date d'attribution</b>	0,0004 €
<b>Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)</b>	11-oct.-26
<b>Date de cession possible (Fin de la période de conservation)</b>	11-oct.-26
<b>Nombre maximal d'actions attribuées</b>	76 193 209
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	7
<b>dont mandataires sociaux</b>	1
<b>Nombre maximal d'actions attribuées aux mandataires sociaux</b>	19 048 303

Il est précisé que :

- le nombre d'actions définitivement attribuées est soumis à des conditions de présence ;
- les indications figurant dans le tableau ci-dessus (et notamment le cours de clôture à la date d'attribution et le nombre maximal d'actions attribuées) sont celles en vigueur au jour de la date d'adoption du plan en question ; elles ne tiennent pas compte des éventuels regroupements d'actions intervenus depuis ce plan ;
- le plan adopté prévoit un mécanisme permettant d'ajuster le nombre d'actions définitivement attribuées à chaque bénéficiaire afin que ce nombre corresponde, pour chaque bénéficiaire, à un pourcentage cible du capital de la Société décidé par le conseil d'administration.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les actions suivantes ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires :

	Plan AGA 2023-1		Plan AGA 2023-2	
	Nombre	Valeur globale	Nombre	Valeur globale
<b>Actions attribuées à des mandataires sociaux</b>	91 133	11 847,29 €	17 802 152	10 681,29 €
<b>Actions attribuées à des salariés</b>	227 835	29 618,55 €	44 505 380	26 703,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 968</b>	<b>41 465,84 €</b>	<b>62 307 532</b>	<b>37 384,54 €</b>

*Le conseil d'administration*

<sup>1</sup> Étant précisé que le règlement de ce Plan AGA 2024-1 a été modifié au cours de l'exercice 2025.